











## Parcours balisé N°55

Ce parcours permet de découvrir une partie historique avec le Château de Montigny, une partie plus sombre avec les maquis du Réseau Jean-Marie Buckmaster pour ensuite retrouver la partie culturelle et le cabaret.

 <b>Durée</b>	4h 10	 <b>Difficulté</b>	Moyenne
 <b>Distance</b>	14,15 km	 <b>Retour au départ</b>	Oui
 <b>Dénivelé positif</b>	54 m	 <b>Activité</b>	Pédestre
 <b>Dénivelé négatif</b>	54 m	 <b>Commune</b>	Perreux (89120)
 <b>Point haut</b>	210 m		
 <b>Point bas</b>	177 m		



## Description

Le départ se réalise depuis le parking de l'ancienne boulangerie (pizzeria en 2023), tout près de l'église, Rue Irène Chiot.

**(D/A)** Sortir du parking en longeant les locaux de l'ancienne boulangerie pour trouver la Rue des Fourneaux. La prendre sur la gauche et prolonger jusqu'aux Girandes.

**(1)** Descendre la route sur la gauche, au passage, laisser le Moulin de la Coudre et prolonger en passant à gué (ou sur la passerelle en pierre) le Ru des Pierres. Remonter sur la D57.

**(2)** Traverser avec **prudence** et continuer tout droit. La voie se termine rapidement en chemin à hauteur d'une propriété et son terrain avec son réseau ferroviaire miniature. À la croisée en Y, partir sur la droite en direction du bois et atteindre une route.

**(3)** Tourner à gauche sur 80 m environ puis à droite en direction de Beauchamp par la voie mi-herbe, mi-goudron (janvier 2022).

**(4)** Laisser l'accès de la ferme sur la gauche pour partir en sous-bois par le chemin terreux. Conserver celui-ci comme chemin principal y compris lors de l'embranchement sur la gauche avec le balisage du GR® 13 et un départ sur la droite. Au bout de la descente, déboucher sur la D57.

**(5)** Monter la route sur la gauche en passant le pont sur le ru et atteindre un croisement.

**(6)** Tourner sur la droite en direction des Coiffards. Passé ce lieu-dit, un chemin prend le relais et aboutit sur un croisement en T.

**(7)** Se diriger vers la lisière du bois et la conserver (une partie est en sous-bois) pour arriver dans une courbe routière.

**(8)** Prendre la route en face et traverser l'Ermite de bout en bout. Laisser la voie se dirigeant vers l'antenne Télécom sur la droite. Poursuivre pour atteindre un monument dédié au Réseau Jean-Marie Buckmaster puis un carrefour peu après.

**(9)** Partir sur la droite sur 400 m environ. Quitter, à ce moment là, la route en prenant sur la gauche un chemin desservant les Tignys.

**(10)** Laisser la voie privée sur la gauche pour emprunter la route en lisière du Bois du Petit Montigny jusqu'au prochain carrefour.

**(11)** Se diriger sur la gauche en poursuivant la D208 avec le bois à main gauche.

**(12)** Suivre la courbe de la route D208 en direction de [Saint-Denis-sur-Ouanne](#). Atteindre au bout de cette ligne droite, dans la courbe, un calvaire.

**(13)** Prendre sur la droite le chemin creux qui aboutit sur la D57 avec le Château de Montigny sur la gauche.

**(14)** Sans traverser la route, partir sur la droite en gardant l'accotement de droite et arriver, face au hangar agricole, à hauteur d'une enseigne indiquant La Ruche Gourmande.

**(15)** Prendre cette direction, passer au pied des maisons et du cabaret et, en continuant sur la voie stabilisée, arriver au carrefour avec la D208.

**(11)** Tourner à gauche pour filer tout droit retrouver le village de Perreux.

## Points de passage

 **D/A Place de l'église - Église Notre-Dame et Saint-Roch (Perreux)**

| N 47.858931° / E 3.154225° - alt. 195 m - km 0

 **1 Les Girandes**

| N 47.852325° / E 3.165047° - alt. 196 m - km 1.12

 **2 D57, transformateur EDF sur la droite**

| N 47.855329° / E 3.170749° - alt. 192 m - km 1.93

 **3 Route transversale**

| N 47.857964° / E 3.181111° - alt. 208 m - km 2.92

 **4 Ferme de Beauchamp**

| N 47.857494° / E 3.188064° - alt. 206 m - km 3.47

 **5 Débouché sur la D57**

| N 47.853022° / E 3.192296° - alt. 192 m - km 4.1

 **6 Direction les Coiffards**

| N 47.851604° / E 3.195864° - alt. 206 m - km 4.42

 **7 Chemin transversal, bois sur la gauche**

| N 47.847888° / E 3.189066° - alt. 206 m - km 5.08

 **8 Route avec virage à 90°**

| N 47.840668° / E 3.190189° - alt. 201 m - km 5.96

 **9 Monument réseau Jean-Marie Buckmaster**

| N 47.846433° / E 3.164898° - alt. 201 m - km 8.13

 **10 Voie privée sur la gauche**

| N 47.849996° / E 3.157196° - alt. 195 m - km 9

 **11 Carrefour commun aller/retour**

| N 47.853182° / E 3.153112° - alt. 197 m - km 9.49

 **12 D208**

| N 47.848189° / E 3.153007° - alt. 196 m - km 10.04

 **13 Calvaire**

| N 47.84642° / E 3.148404° - alt. 195 m - km 10.44

 **14 - Château de Montigny (Yonne)**

| N 47.85427° / E 3.137134° - alt. 187 m - km 11.76

Partir sur la droite dans la Rue Irène Chiot et rejoindre le parking face à l'église (D/A).

● **15 Hangar agricole**

N 47.856854° / E 3.146096° - alt. 192 m -  
km 12.49

● **D/A Place de l'église - Église Notre-Dame et Saint-Roch (Perreux)**

N 47.85893° / E 3.154228° - alt. 195 m - km 14.15

## Informations pratiques

Entre (2) et (3), aire de pique-nique aménagée au pied du Ru des Pierres.

Entre (8) et (9), se trouvait une ancienne ferme ayant abrité le chef du Réseau Jean-Marie Buckmaster.

Ce circuit peut être fait à VTT.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°55 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en février 2023.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

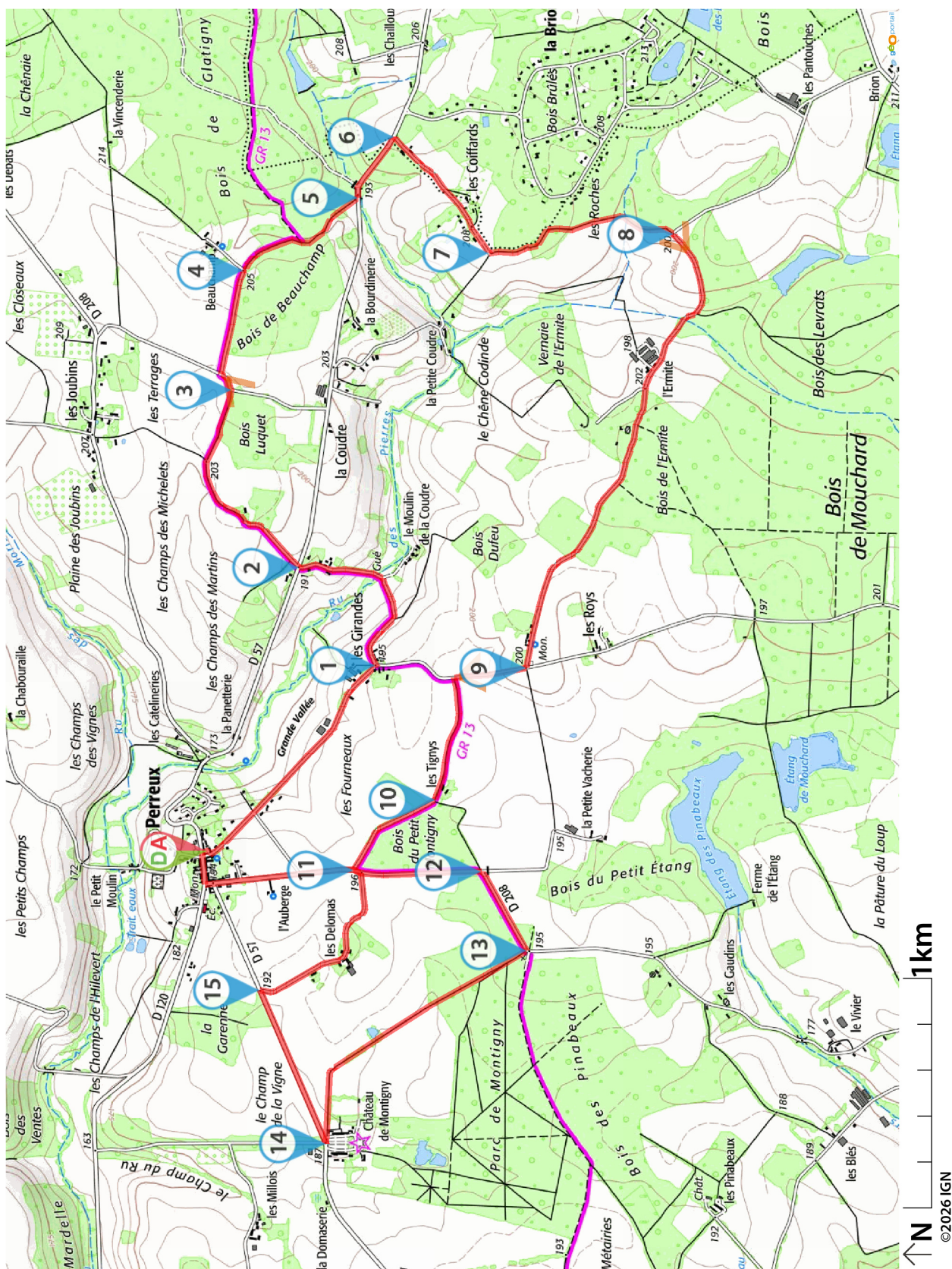
Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou/et l'application visorando.

## À voir

[Château de Montigny](#)

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-ru-des-pierres/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**